

Calvinet

Commune de Puycapel

Département du Cantal

REPUBLIQUE FRANCAISE
Liberté – Egalité – Fraternité

Mourjou

ARRETE MUNICIPAL TEMPORAIRE N° STA-07-2026

Règlementation temporaire du stationnement
14 Place Jean de Bonnefon, Calvinet, Commune de Puycapel

Le Maire de la commune de PUYCAPEL,

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L 2212-2 et L 2213-1 ;
Vu le Code de la route ;
Vu le Code de la voirie routière ;
Vu la demande de l'entreprise MAZAC SARL, représentée par MAZAC François
Considérant qu'en raison de travaux chez Mr et Mme TWARDOWSKI, au 14 place Jean de Bonnefon, Calvinet, 15340 PUYCAPEL, des encombrements ou accidents pourraient se produire si le stationnement n'y étaient pas règlementés ;

ARRETE :

ARTICLE 1 :
Il est donné autorisation à l'ensemble des entreprises intervenant sur ce chantier de rénovation, de stationner leurs véhicules d'entreprise, sur les trois emplacements de stationnement situés de part et d'autre de l'accès au portail du 14 place Jean de Bonnefon, et de matérialiser cette occupation par des clôtures, **du 02 novembre 2026 au 02 mars 2027.**
Le stationnement sur ces trois emplacements est interdit aux véhicules des entreprises et particuliers non concernés par les travaux, durant toute la période des travaux, sauf exceptions ponctuelles (Marché de Noël, vacances scolaires).

ARTICLE 2 :
Monsieur le Maire de Puycapel et madame le Commandant de Brigade de Gendarmerie de Puycapel sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Puycapel, le 29 octobre 2026
Emmanuel BILLOT,
Maire